Syndicat National des Officiers de Port / FORCE OUVRIERE

C.A.P. DU 23 octobre 2008

OFFICIERS DE PORT

Participants :

Pour l'administration centrale :
M. GRASZK Edmond (président CAP)
Mmes KUCYBALA, PAYANT, TROMBERT , Messieurs CARRIOL, JUNG, LAPRAIRIE , DORIVAL, BODINATE
Services Maritimes : M. JUNG , M.LAPRAIRIE
F.O. : MM BRICHE, EVAIN , LE BRUN
C.G.T. : MM CARAUX, FRIBOULET, FOURNIER

Secrétaire adjoint : D. BRICHE

1) approbation du PV de la CAP du 19/08/2008.

Une observation de FO sur la remarque faite à la CAP précédente et lors de la réunion technique du 3 octobre au sujet de la nomination d'un candidat du concours au port autonome de Rouen malgré deux candidatures à la mutation de deux C2. Le président de la CAP s'était engagé à contacter la Directrice pour lui rappeler les règles de la CAP à ce sujet. Nous souhaitions savoir ce qui avait été mis en œuvre.

Réponse
- échange de mails entre la centrale et le PAR. Maintien de la décision du PAR
- pas de communication générale vers les autres PA
- le nouveau président de CAP propose un rappel à la règle vers les ports.

2) liste d'aptitude au grade de C1

Une proposition de l'administration de porter le taux de promus sur promouvables à 7% est en cours d'examen à la fonction publique et au budget après avoir reçu l'aval du contrôleur financier central. Ce taux permettra 4 nominations annuelles au lieu de trois et devrait éviter les reliquats. Cette démarche devrait être approuvée d'ici la fin de l'année (sous réserve que l'arrêté soit publié et … de postes vacants).

L'administration propose qu'il y ait une réunion spécifique sur les conditions d'inscription et de maintien au tableau d'avancement (cas des personnes inscrites et qui ne postulent pas).

Tableau d'avancement 2009

BAYLE	
CHERVY	reliquat tableau 2008
EDELINE	
FLOCH	
HOUSSIN	
SPATARU	

3) liste d'aptitude au grade de C2

Suite à la nomination de MOSCA au titre de l'année 2008, il n'y a pour le moment pas de poste à pourvoir. Une nouvelle liste d'aptitude sera étudiée à la CAP de printemps 2009.

M. LAPRAIRIE souligne l'importance de la publication des postes susceptibles d'être vacants pour améliorer la gestion des mutations.

4) nominations à la classe fonctionnelle

Rappel : 5 ans de service, poste vacant, poste conforme aux arrêtés sur les classes fonctionnelles.

C1
pas de postes vacants

C2

GPMM : DELAFOREST à compter du 01/01/2008
GPMD : FLOCH à compter du 01/09/2008
FOURNIER à compter du 01/12/2008
GPMH : GERVAIS à compter du 04/09/2008
HOUSSIN à compter du 28/01/2008
MALBEC à compter du 01/01/2008
PAR BONNEL à compter du 01/09/2008

Rappel : le poste de Commandant Adjoint de Port Réunion n'ouvre pas l'accès à la classe fonctionnelle.

5) Questions diverses

Question de D. BRICHE
Suite à la réforme de la notation, où il n'y a plus qu'un entretien, il avait été évoqué la possibilité de donner à chaque agent 1 mois de réduction d'ancienneté. Mme PAYANT nous confirme que pour le moment rien n'est arrêté et que la réflexion est toujours en cours pour savoir comment assurer les promotions à l'ancienneté.

Question de P. FRIBOULET sur le dépassement du fait des temps requis pour les promotions au grade de C1 par les dates des CAP , et les contraintes budgétaires (les 5 ans deviennent le plus souvent 6), le président de la CAP propose une analyse juridique du statut pour voir si l'on peut inscrire les agents promouvables au tableau en deçà des 5 ans de manière à respecter ce délai au moment de la promotion.

Le départ en retraite du CDT de port Réunion est évoqué.
Poste vacant au 02/02/2009, départ effectif en congés le 01/11/2008
Le repyramidage du poste en C1 est acté au départ du CDT C2, le responsable BOP acceptant une période de recouvrement pour le remplaçant à compter du 01/01/2009.
Un appel à candidature va être émis pour pourvoir ce poste à compter de cette date.
Une CAP , (« électronique » si il n'existe pas de difficulté particulière) aura lieu pour pourvoir ce poste et les postes susceptibles d'être vacants en fonction des candidats qui se seront positionnés à cette occasion.

M. LAPRAIRIE souligne le cas de certains ports ayant pour CDT et Adjoint au CDT des lieutenants de port ce qui empêche la possibilité d'attribution de la classe fonctionnelle au second. Il souhaite donc, au départ du CDT du port de Roscoff, compte- tenu de la croissance de ce port, que le poste soit pourvu par un C2.

Vos représentants en CAP : D. BRICHE , M. EVAIN, JJ LE BRUN